

AI V1 Conférencier.ère Droit/Equipements scéniques et culturels (MES1) CG 30h/600

Attendus administratifs : Conférencier.ère : pas de titres requis, ni d'expérience utile (Cv, lettre de motivation, projet pédagogique)

Ce cours intervient en première année du master en Architecture d'intérieur/spécialisation Espaces scénographiques.

Cette spécialisation s'articule sur les notions de contenu et de narration et porte sur des projets liés à des programmes d'exposition, des contenus muséographiques, des scénarios de films, des œuvres dramatiques, des événements historiques... pour lesquels il s'agit de concevoir un espace pertinent, créatif et fonctionnel, une architecture provisoire ou permanente.

Organisé sur la forme d'un cours de 2h hebdomadaire centré sur le premier quadrimestre, il vise à faire acquérir aux étudiant·es les notions essentielles de droit en lien avec le métier de scénographe, à savoir :

- La responsabilité civile du scénographe ;
- la réglementation et les normes concernant les matériaux utilisés en scénographie ;
- les règles de prévention et sécurité liées aux salles de spectacle ainsi qu'aux espaces d'exposition ;
- la question du droit d'auteur du scénographe ;

Et, de manière succincte, tout ce qui a trait aux différents statuts professionnels et sociaux du scénographe dans les contextes belge et français.